

20/03/2013

## Faux certificats ICOM

**L'ICOM a été informé d'une escroquerie proposant de faux certificats pour des biens culturels.**

### ALERTE ESCROQUERIE

Certains sites internet prétendent fournir, à titre onéreux, des certificats d'authenticité ou permettant la libre importation et exportation du patrimoine culturel africain. Ce certificat est censé libérer le titulaire de l'obligation de présenter tout autre document tel que le titre de propriété, la licence et le certificat d'exportation, le certificat d'expertise, le certificat d'authenticité, etc.

**Il s'agit de sites frauduleux imitant le site institutionnel de l'ICOM, mais qui ne sont aucunement gérés ou autorisés par l'ICOM. L'ICOM ne délivre aucun certificat d'expertise, d'origine, d'authenticité ou de circulation pour des biens culturels. Ces certificats peuvent être obtenus uniquement auprès des autorités nationales compétentes.**

Cette escroquerie a déjà fait de nombreuses victimes, en particulier concernant le Cameroun. Nous vous invitons à faire preuve de la plus grande vigilance, et de respecter la législation nationale et internationale en vigueur, lorsque vous effectuez des transactions impliquant des biens culturels.

Exemples de faux certificats ICOM et UNESCO publiés sur le site de l'UNESCO

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter :

Conseil International des Musées (ICOM)

Tél : +33 (0)1 47 34 05 00

Email : [illicit.trafficking@icom.museum](mailto:illicit.trafficking@icom.museum)